

Synthèse de l'intervention de Monsieur Le Ministre Chargé des Finances devant les deux chambres du Parlement pour la présentation du Projet de Loi de Finances 2020

1. Cadre de référence

La préparation du Projet de la Loi de Finances au titre de l'année 2020 est conduite dans le cadre des Hautes Orientations Royales contenues dans les Discours de Sa Majesté le Roi prononcés à l'occasion de la Fête du Trône, de la Révolution du Roi et du Peuple et de l'ouverture de l'année législative. Elle intervient dans un contexte marqué par un élan réformateur de notre pays, visant à renforcer la résilience de sa croissance économique et la soutenabilité de son modèle de développement.

Le PLF 2020 traduit ainsi la ferme volonté du Maroc de mettre en œuvre les priorités arrêtées par Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, en ce qui concerne, notamment, la mise en œuvre des grands chantiers et réformes structurelles permettant d'aboutir à des solutions appropriées aux problèmes des citoyens, de les servir et de répondre à leurs attentes et ce, tout en maîtrisant au mieux les équilibres financiers de l'Etat. Il s'agit également de créer un climat de confiance en faveur de l'entreprise et des investisseurs à l'effet de contribuer à poser les jalons d'une croissance robuste et inclusive et créatrice d'emplois, essentiellement au profit des jeunes. Ceci est dans la perspective de bâtir un modèle de développement basé sur la solidarité, la parité et l'égalité entre les différentes régions et catégories sociales. Ce modèle étant un contrat social qui engagera l'ensemble de la société, aura pour but d'accélérer la création de la richesse et de l'emploi et de hisser les régions du Maroc au rang d'acteurs de développement à part entière.

2. Contexte de préparation du PLF 2020

Sur cette base, il convient de signaler que conformément aux évolutions observées à fin septembre 2019 et celles attendues pour les prochains mois de l'année en cours, les perspectives de croissance de l'économie marocaine s'annoncent globalement positives. Cette situation pâtirait, toutefois, du comportement de la croissance économique mondiale, et notamment, des principaux partenaires du Maroc, ayant montré des signes d'essoufflement en 2019 après deux années de croissance soutenue en 2017 et 2018 où le PIB mondial a enregistré respectivement une croissance de 3,8% et 3,6%.

En effet, le taux de croissance du PIB mondial devrait décélérer pour s'établir à 3% en 2019, selon les prévisions du FMI du mois d'octobre 2019, marquant ainsi le rythme de croissance le plus faible depuis la crise financière mondiale.

Dans la zone euro, les prévisions du FMI tablent également sur un ralentissement de la croissance qui devrait s'établir à 1,2% en 2019 après avoir été de 1,9% en 2018. La croissance mondiale serait, entre autres, impactée par la guerre des droits de douane que se livrent les États-Unis et la Chine, la poursuite des incertitudes liées au Brexit sans accord, les incertitudes politiques et géopolitiques qui impactent les prix des produits énergétiques et le ralentissement de l'investissement et de la demande sur les biens de consommation au niveau des économies avancées et émergentes. Cette tendance à la baisse que connaît la croissance de l'économie mondiale devrait légèrement s'inverser à partir de 2020. Le taux de croissance de l'économie mondiale devrait connaître une légère amélioration pour s'établir à 3,4% en 2020.

En dépit de ces circonstances, les indicateurs macroéconomiques nationaux ont affiché de bonnes performances au titre de la première moitié de l'année 2019. Les activités non agricoles se sont orientées positivement, marquant une croissance du PIB non agricole de 3,6% contre 3,5% au titre du premier trimestre de l'année 2018 et ce, parallèlement à l'amélioration des conditions de financement de l'économie nationale, aux efforts pour contenir l'inflation à un niveau de 0,1% et à la baisse du taux de chômage de 1,2 point par rapport à la même période de l'année d'avant.

En termes de perspectives annuelles de croissance de l'économie marocaine, sous l'effet du repli de la valeur ajoutée agricole de 0,6% au titre de l'année 2019 (contre une hausse de 4% l'année d'avant) et ses implications éventuelles sur les autres composantes de l'économie, la croissance économique nationale devrait se situer à 2,9% en 2019 contre 3% une année auparavant. En parallèle, les activités non agricoles s'orienteraient positivement pour enregistrer une croissance de 3,3% en 2019 contre 2,6% au titre de l'année 2018, et ce, grâce aux bonnes performances enregistrées au niveau des activités de la pêche, de l'énergie, des mines, du tourisme et du transport. La demande intérieure continuerait de tirer la croissance économique nationale. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 3,5 points en 2019 et ce, compte tenu de la bonne tenue du comportement de la consommation des ménages et de l'investissement.

Le déficit de clôture au titre de l'année 2019 serait de l'ordre de 3,5%, marquant un redressement de 0,2 point par rapport à celui enregistré à fin 2018 où il s'est situé à 3,7% du PIB et ce, en dépit de l'impact financier du dialogue social (5,3 MMDH) que le Budget Général de l'Etat a supporté en 2019. Cette situation est rendue possible grâce aux mesures déployées en termes de la privatisation, la mise en œuvre des mécanismes de financement innovants dans le cadre du partenariat institutionnel, la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales ainsi que la maîtrise des dépenses.

Cette configuration des finances publiques serait à l'origine d'un impact positif sur la note souveraine du Maroc attribuée par les agences de notation financière. En effet, l'agence de notation Standard and Poor's a fait passer le Maroc de la catégorie des pays à perspectives négatives à la catégorie des pays à perspectives stables.

3. Orientations générales et principales dispositions du PLF 2020

Le PLF 2020 accorde une attention particulière aux priorités suivantes :

1- La poursuite de l'appui aux politiques sociales :

- ✓ **Education** : à travers la mise en œuvre de la Loi cadre n°51-17 relative au système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
- ✓ **Formation professionnelle** : en veillant à la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route, centrée autour de la création des Cités Régionales des Compétences et des Métiers, la mise en adéquation des offres de formation aux exigences du marché de travail et le développement du partenariat public-privé ;
- ✓ **Santé** : à travers la poursuite de la mise en œuvre du Plan national "Santé 2025", visant l'extension et la mise à niveau des CHU et des infrastructures sanitaires et le renforcement des médicaments et des dispositifs médicaux. Par ailleurs, dans le cadre du développement du secteur sanitaire au Maroc, et afin de garantir l'accès aux vaccins à l'ensemble de la population, le PLF 2020 a introduit une disposition en vertu de laquelle les vaccins destinés à la médecine humaine ainsi que ceux utilisés pour la médecine vétérinaire seraient exonérés de la TVA, à l'intérieur et à l'importation.

A ce niveau, il y a lieu de souligner l'engagement du gouvernement pour la création de 16.069 postes budgétaires au profit du secteur de l'éducation (dont 15.000 postes au profit des Académies Régionales de l'Education et de la Formation) et de 4.000 postes budgétaires au niveau du secteur de la santé, représentant 46% du total de la création des postes budgétaires prévus dans le cadre du PLF 2020. L'enveloppe budgétaire allouée à ces secteurs s'élève à un peu plus de 91 milliards de dirhams, ce qui représente 30% du Budget Général de l'Etat (hors service de la dette).

D'un autre côté, dans le cadre de l'encouragement du secteur culturel, Le PLF 2020 a introduit une mesure selon laquelle le taux de la TVA appliqué aux opérations de vente de billets d'entrée aux musées, cinéma et théâtre serait réduit, de 20% à 10%, en plus de l'accompagnement de la modernisation du secteur du sport à travers des mesures encourageant les actes de transfert des associations et clubs sportifs aux sociétés sportives.

- #### 2- La réduction des disparités sociales et territoriales et la mise en place des mécanismes de la protection sociale, notamment, à travers l'amélioration du dispositif de ciblage des populations pauvres et vulnérables en termes de soutien de la scolarisation, l'accélération de la mise en œuvre du Programme Royal de Lutte contre les Disparités Territoriales et Sociales dans le monde rural, la mise en œuvre du programme d'assistance médicale "RAMED" et la généralisation de la couverture médicale de base aux étudiants et indépendants ainsi que l'accompagnement de la 3^{ème} phase de l'INDH. Une enveloppe de 18 milliards de dirhams serait allouée à ces programmes.

Dans le même sillage, le PLF 2020 prévoit l'allocation de 26 milliards de dirhams pour la préservation du pouvoir d'achat des citoyens, essentiellement de la classe moyenne, et ce, à travers, les décisions prises dans le cadre du dialogue social dont les incidences financières s'élèvent à 6 milliards de dirhams en 2020, en plus de 5,3 milliards de dirhams au titre de l'année 2019, et des charges de la compensation qui se situeraient à 14,6 milliards de dirhams en 2020. La régionalisation avancée nécessiterait, pour sa part, une enveloppe de 9,6 milliards de dirhams en 2020, en augmentation d'1 milliard de dirhams par rapport à 2019. Ceci parallèlement à l'effort budgétaire à mobiliser pour la poursuite du dynamisme de l'investissement public et des grands chantiers d'infrastructures et des stratégies sectorielles.

3- L'impulsion d'une nouvelle dynamique à l'investissement et le soutien de l'entreprise, tout en mettant l'accent sur la mise en œuvre des recommandations des 3^{èmes} Assises Nationales sur la Fiscalité, la poursuite de l'apurement du crédit de la TVA, la réduction des délais de paiement ainsi que la création d'un Fonds, doté de 6 milliards de dirhams sur 3 ans, destiné aux opérations d'appui des jeunes diplômés, leur facilitant l'accès aux prêts bancaires pour financer leurs projets, ainsi qu'au soutien des petites et moyennes entreprises exportatrices, notamment, vers l'Afrique. Plusieurs mesures fiscales en faveur des TPME font ainsi partie du PLF 2020, en plus des mesures visant l'adaptation du dispositif législatif marocain aux normes internationales et l'amélioration de la relation de confiance avec les contribuables. ces mesures portent, notamment, sur :

- ✓ La régularisation spontanée au titre des liquidités détenues par les personnes physiques ayant manqué à leurs obligations fiscales en vertu du Code Général des Impôts ;
- ✓ La régularisation spontanée de la situation fiscale des contribuables, n'ayant pas effectué leurs déclarations de revenu global au titre des revenus fonciers, acquis au titre des années antérieures non prescrites ;
- ✓ La possibilité aux contribuables de régulariser, à titre transitoire, leur situation fiscale en matière de l'IS, l'IR et la TVA, en souscrivant une déclaration rectificative au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- ✓ L'institution d'un cadre légal au débat oral et contradictoire entre l'administration et le contribuable vérifié et ce, dans le cadre du renforcement des garanties accordées aux contribuables. Cette mesure prévoit, en effet, la tenue d'une réunion avec le contribuable, après la clôture de la vérification et avant la notification des redressements, en vue de lui présenter les rectifications que le vérificateur envisage d'apporter à sa déclaration fiscale ;
- ✓ L'élargissement du champ d'application des demandes de consultation fiscale préalable, en vue d'offrir davantage de sécurité juridique aux investisseurs et une stabilisation accrue de la doctrine fiscale ;
- ✓ La régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger, par les personnes physiques ayant manqué à leurs obligations en vertu de la réglementation des changes.

Il convient de rappeler, à ce niveau, l'adhésion du Maroc au BEPS et la signature, en date du 25 juin 2019, d'un accord multilatéral relatif à l'échange automatique des données avec les pays de l'OCDE à compter de 2021. L'année 2020 sera, par cette mesure, la dernière occasion pour les marocains de régulariser leur situation au regard de la réglementation des changes et des obligations fiscales. En contrepartie, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour la simplification des procédures relatives aux opérations de change et la création de comptes bancaires en devise.

De ce fait, il est à noter que cette stratégie visant à inciter les contribuables à adhérer volontairement à la régularisation spontanée de leur situation fiscale, constitue une phase transitoire et un préalable indispensable à la mise en œuvre des recommandations des 3^{èmes} Assises Nationales sur la Fiscalité et la mise en place de la loi cadre y afférente. Dans ce cadre, le PLF 2020 a introduit la réduction progressive du taux marginal de l'Impôt sur les Sociétés de 31% à 28% pour les sociétés industrielles, au titre de leur chiffre d'affaires local, parallèlement à la baisse progressive du taux de la cotisation minimale de 0,75% à 0,50. Ceci en plus de la poursuite de la mise en œuvre des réformes visant l'amélioration du climat des affaires, la mise en place de la nouvelle charte de l'investissement et la réforme des Centres Régionaux d'Investissement.

Parallèlement à l'ensemble de ces mesures visant à soutenir le secteur privé, le Gouvernement poursuivra sa politique de soutien de l'investissement public, qui se traduira par une augmentation des crédits qui y sont alloués au titre de l'année 2020 de 3 milliards de dirhams par rapport à l'année d'avant, pour se situer à 198 milliards de dirhams. Dans ce cadre, une nouvelle approche, basée sur le partenariat institutionnel est actuellement mise en œuvre, pour le financement de ces investissements. Ceci a nécessité la révision du cadre juridique régissant les contrats de partenariat public-privé en vue de favoriser le recours à ce type de partenariat.

L'année 2020 serait également marquée par l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi Organique des Finances. Il s'agit de :

- ✓ L'intégration des cotisations patronales au titre de la prévoyance sociale et de la retraite dans le chapitre des dépenses de personnel;
- ✓ La certification de la régularité et de la sincérité des comptes de l'Etat par la Cour des Comptes;
- ✓ La préparation du Rapport Annuel de Performance synthétisant les rapports préparés par les départements ministériels et les institutions;
- ✓ La préparation par l'Inspection Générale des Finances d'un Rapport d'Audit de Performance.

4. Mesures à engager pour le maintien des équilibres financiers :

En vue de mettre en cohérence l'objectif du développement socio-économique et la nécessité de la préservation des équilibres macroéconomiques, à l'effet de contenir le déficit budgétaire dans une limite de 3,5% du PIB en 2020, le Gouvernement s'est engagé à prendre les mesures nécessaires, portant sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration, le recours aux mécanismes innovants de

financement des investissements publics dans le cadre du partenariat institutionnel, ainsi que l'exigence de plus en plus pressante de disposer de ressources additionnelles qui seraient issues, notamment, de la gestion active des domaines de l'Etat et de la poursuite du processus de la privatisation. Ces mesures permettraient de réduire le besoin de financement du Trésor d'un montant de 16 milliards de dirhams. D'un autre côté, la poursuite de la maîtrise du déficit du Trésor et la réduction du niveau de l'endettement nécessite la mise en œuvre rapide des réformes structurelles des systèmes de retraite, de la compensation et des Etablissements et Entreprises publics.

A travers la concrétisation du PLF 2020, la croissance économique devrait se situer à 3,7% en 2020 et ce, en se basant sur un ensemble d'hypothèses portant sur l'environnement national et sur des éléments d'incertitude qui pèsent sur l'évolution de la conjoncture chez nos principaux partenaires commerciaux et leurs répercussions sur la dynamique de l'activité économique nationale. Ces hypothèses fixent, notamment, la production céréalière à 70 millions de quintaux, le cours moyen du pétrole à 67 dollars le baril, le prix du Gaz butane à 350 dollars la tonne et la demande mondiale adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) à 3,5%. L'inflation serait contenue à un niveau inférieur à 2%.

La réalisation de l'ensemble de ces objectifs demeure, toutefois, tributaire de l'adoption par le parlement des lois relatives à la simplification des procédures et des mesures administratives, à la charte des services publics, aux contrats de partenariat public-privé et à l'activation des financements collaboratifs (Crowdfunding).